

Le secteur de l'hôtellerie-restauration sera doté d'une nouvelle CCT nationale en 2017. Les syndicats genevois ne voient aucune avancée sociale dans ce texte

# «Les travailleurs ont de quoi être déçus»

QUENTIN PILET

**Hôtellerie-restauration** ► «Un texte indécrottable.» Les responsables du Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT) ne mâchent pas leurs mots pour désigner la nouvelle convention collective nationale de travail (CCNT) qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Prévoyant un salaire minimum pouvant descendre en dessous de 3000 francs mensuels, le texte suscite l'ire du SIT. Exclu de la discussion menée entre faitières nationales, il demande un avenant cantonal négocié entre partenaires locaux.

«Les travailleurs attendaient cette renégociation depuis six ans. Ils ont de quoi être déçus», déplore Manuela Cattani, secrétaire générale du syndicat SIT. Sur les 17 500 employés que compte l'hôtellerie-restauration à Genève, plus d'un millier seraient syndiqués au SIT. «C'est un secteur porteur de notre action qui est directement attaqué.»

## Une hausse de 17 francs

La grille salariale est notamment au cœur des revendications du syndicat. «Depuis 2006, le salaire minimum de la branche n'a augmenté que de 17 francs. De 3400 francs en 2006, il est passé à 3417 aujourd'hui. Cette augmentation est purement ridicule, d'autant que des secteurs similaires comme le commerce de détail prévoient des salaires de 3900 francs», s'offusque M<sup>me</sup> Cattani. Pour les établissements de moins de cinq employés, un régime d'exception prévoit un salaire minimum encore plus bas: jusqu'à 2934 francs lors des premiers mois. «soit le même salaire prévu par la convention de 1996», souligne Armando Dos Santos, secrétaire syndical. Le SIT se dit inquiet pour l'ensemble des salaires, qu'un tel texte pourrait tirer vers le bas.

**Pour les représentants du SIT, remontrés contre le contenu de la nouvelle CCNT, la solution résiderait dans la création d'un avenant cantonal qui réglerait la branche indépendamment du texte national.** JPDS



Les conditions-cadre proposées sont insuffisantes regrette Thierry Horner, secrétaire général adjoint: «Le dispositif de contrôle est bien trop faible. Basé à Bâle, l'organe de vérification ne compte que deux employés pour toute la Suisse romande. C'est n'est clairement pas satisfaisant pour un secteur où les abus sont régulièrement pointés du doigt. Au niveau national, 11% des employés de la restauration vivent sous le seuil de pauvreté. Une convention collective se doit de les protéger.»

La seule solution envisagée par le SIT réside en la création d'un avenant cantonal qui réglerait la branche indépendamment du texte national. «Ce serait le seul moyen de garantir des conditions justes compte tenu des spécificités genevoises», explique M<sup>me</sup> Cattani. Mais également la seule possibilité pour le SIT de se faire entendre, la

convention n'étant elle négociée qu'entre associations nationales.»

Le syndicat Unia partage les mêmes préoccupations. «La section genevoise a porté la revendication d'un salaire différencié à la table des négociations par le biais notre faitière. Face au durcissement de la position patronale, elle n'a pas abouti. Nous sommes donc ouverts à toute alternative», signale Jamal Al-Amine, responsable syndical du secteur tertiaire. D'autant qu'avec le SIT, nous militons de longue date pour un salaire minimum de 4000 francs dans la branche.»

## La solution: un avenant cantonal?

En face, Laurent Terlinchamp, président de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers genevois se refuse à commenter le contenu de la CCNT et rejette l'idée d'un avenant cantonal. «Les condi-

tions-cadre édictées par la commission nationale doivent être respectées par toutes les parties prenantes. Notre association n'a pas pour rôle de discuter et encore moins de les renégocier. Les syndicats ont le droit d'avoir des revendications, mais ils doivent en faire part au sein de la structure existante.»

Il ajoute «qu'en 2006, le Secrétaire d'Etat à l'économie a refusé la prolongation des avenants cantonaux, au profit d'une convention nationale». Un argument que rejette le SIT, rappelant que d'autres branches sont actuellement régies par des avenants cantonaux, notamment le gros œuvre. «Une réglementation locale est envisageable. Si tous les acteurs acceptent de se mettre autour de la table, nous pourrions trouver un accord qui contente tout le monde», explique M. Horner. Le SIT tentera prochainement de trouver un appui politique et prévoit des actions de lutte. I

## Autorisation de construire pour un centre de migrants

**Hébergement** ► Le projet de logements modulaires d'urgence provisoires pour migrants au Petit-Saconnex, à Genève, a franchi une étape. Le Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie a délivré une autorisation de construire. Celle-ci a été publiée dans la *Feuille d'avis officielle* la semaine passée.

Ce centre, situé au 36-38 avenue de France, en bordure du parc Rigot, tout près du siège de l'ONU, offrira 370 places d'hébergement, a relevé mardi Anne Nouspikel, la porte-parole de l'Hospice général. Une majorité de l'exécutif de la Ville de Genève a donné un préavis favorable au projet. Le bail est fixé à 10 ans.

La construction de ces logements modulaires d'urgence à Rigot doit permettre de soulager l'Hospice général, qui recherche depuis de nombreux mois des solutions pour héberger les requérants d'asile attribués à Genève. Ce centre du Petit-Saconnex fait partie des quatre projets prioritaires retenus par le Conseil d'Etat genevois.

A Thônex (GE), il est prévu de construire 370 places en habitats modulaires. L'autorisation de construire a été délivrée en juin. Trois recours ont été déposés, rappelle l'Hospice général. A Veyrier, le canton veut ériger un centre de 370 places. Les discussions afin de déterminer son emplacement sont en cours.

Enfin, à Vernier, dans le quartier d'Aire, la construction d'un centre en dur destiné à accueillir les mineurs non accompagnés est à l'étude. Il aura une capacité de 120 personnes. L'Hospice général espère pouvoir déposer une demande d'autorisation de construire au début de 2017. **ATS**

## MOUVEMENT SOCIAL

### LA POLICE DURCIT LE TON

La police genevoise, qui conteste une directive du Conseil d'Etat genevois sur les horaires de travail, a décidé lundi soir de durcir son mouvement. Après le boycott d'une formation continue et une grève des cravates, elle a pris à l'unanimité trois nouvelles mesures. Le personnel restera ainsi inatteignable en dehors des heures de travail ou de piquet, a indiqué l'union du personnel du corps de police du canton de Genève (UPCP) dans un communiqué. Les volontaires, qui assurent bénévolement les formations continues, vont également suspendre leur participation et la police ne s'exprimera plus qu'en français. Ces décisions doivent entrer en vigueur lundi prochain. L'UPCP exige à nouveau le retrait de la directive et appelle le ministre en charge du dossier, le chef du département de la sécurité et de l'économie Pierre Maudet, à des négociations. Le syndicat estime que la directive, entrée en vigueur le 15 octobre, «instaure un système de travail sur appel, jours de congé compris, sans compensation, empêchant toute organisation de la vie de famille». **ATS**

## ARTS

### LE MAH REND HOMMAGE À GÉRALD CRAMER

Le cabinet d'arts graphiques du Musée d'art et d'histoire (MAH) rend hommage, à travers une exposition, à Gérald Cramer. Ce galeriste «visionnaire», qui aurait eu 100 ans cette année, a fait partie des éditeurs «les plus importants de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle». L'exposition, qui se tient jusqu'au 29 janvier prochain, veut montrer la variété des engagements de Gérald Cramer. Elle revient aussi sur des moments plus intimes avec les artistes qu'il a soutenus. Le MAH présente non seulement des œuvres qu'il a éditées, mais aussi des photos privées. Le public pourra aussi découvrir des œuvres provenant de la collection de Gérald Cramer, ainsi que des celles dédiées par de grands artistes qui faisaient partie de son cercle d'amis, a indiqué mardi le MAH. **ATS**

## En Israël, un espoir féminin en marche

**Genève** ► Des militantes se sont réunies hier pour soutenir la «Marche de l'espoir» des femmes pour la paix au Proche-Orient.

Elles sont parties à pied le 4 octobre de Eilat, de Sderot, de Tel-Aviv, de Jaffa ou de Herzelia pour une «Marche de l'espoir». Aujourd'hui, 600 à 1000 femmes israéliennes et palestiniennes se retrouveront à Jérusalem devant la résidence du premier ministre Benjamin Netanyahu pour réclamer la reprise des négociations de paix. Hier à Genève, habillées de blanc, une quarantaine de militantes de tous horizons se sont réunies derrière une banderole sur la place des Nations pour soutenir cette initiative lancée par l'organisation «Women wage peace (les femmes font la paix)».

Leur but est de rassembler le plus largement possible les femmes derrière la bannière pacifique, qu'elles soient «de droite,



**Vêtues de blanc, une quarantaine de militantes de tous horizons se sont mobilisées pour la paix hier sur la place des Nations.** JPDS

du centre et de la gauche», et «de toutes confessions religieuses, laïques ou athées». Ainsi, aucune revendication politique ou territoriale précise, si ce n'est «une paix juste et durable pour les deux peuples», explique Maszia Kaneman, membre du comité de l'association JCall et organisatrice de la manifestation genevoise.

«C'est un cri du cœur, nous n'acceptons plus que nos frères, pères ou fils soient tués et de

vivre sous la menace constante de la guerre et de la violence. Les femmes ont un rôle déterminant à jouer pour parvenir à la paix», poursuit-elle. L'organisation Women wage peace, qui clame «être devenue le plus grand mouvement citoyen d'Israël», est née en 2014 à la suite de l'offensive d'Israël contre Gaza, qui s'est soldée par 2000 morts palestiniens, dont plus de 500 enfants, et 67 tués du côté israélien, parmi eux trois civils. **CKR**

## Premier service d'urgences gériatriques ouvert en Suisse

**Genève** ► Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont inauguré mardi leurs urgences gériatriques, une première suisse. Le service, situé à l'hôpital de gériatrie des Trois-Chêne, accueillera dès novembre les patients de 75 ans et plus dont le pronostic vital n'est pas engagé.

Cette structure d'urgence dédiée aux personnes âgées est unique en Suisse voire en Europe, ont indiqué les HUG, qui précisent anticiper ainsi l'offre des prestations nécessaires du fait du vieillissement de la population. Quelque 25 000 personnes âgées de plus de 80 ans vivent à Genève; elles seront 45 000 en 2040, au rythme actuel.

Ouvert tous les jours, de 8h à 19h, le service proposera 18 lits d'accueil et d'observation. Il devrait accueillir 3500 personnes par an, ce qui permettrait de diminuer de 5% le nombre de passages aux urgences du bâti-

ment principal des HUG, à Cluse-Roseaie.

Ces nouvelles urgences visent aussi à réduire le nombre de transferts entre le site Cluse-Roseaie et celui des Trois-Chêne, distants de huit kilomètres. Ce nombre a augmenté de 71% en sept ans, passant de 1755 en 2008 à 3000 en 2015. De fait, trois-quarts des seniors qui se présentent au bâtiment principal des HUG sont aiguillés vers l'hôpital de gériatrie.

Afin de raccourcir la prise en charge des personnes âgées, augmenter leur confort et réduire les coûts de transport sanitaire, les HUG ont dispensé une formation à tous les ambulanciers genevois. Une information a aussi été adressée aux médecins de ville. En outre, une ligne téléphonique d'aide au tri sera ouverte à partir du 1<sup>er</sup> novembre. **ATS**